

DEMANDE D'AIDE AU TERRAIN EN 2023

Calendrier et procédure

1. Veuillez télécharger le **dossier d'aide au terrain disponible sur le site** : <https://www.ehess.fr/fr/master-en-sciences-humaines-et-sociales> dans « **Informations pratiques** » (colonne de droite)
2. Le compléter et y joindre en fin de dossier:
 - **un budget prévisionnel** (indiquer tous les frais pour info)
3. L'envoyer au secrétariat de la Formation à anthropologie@ehess.fr en format pdf. Ce **premier document** sera enregistré sous l'intitulé : **NOM_terrain_2022.pdf**
4. Envoyer, dans un **second document**, en pdf toujours :
 - **un relevé d'identité bancaire à votre nom**
 - **une photocopie de votre carte d'étudiant(e)**Ce document sera enregistré sous l'intitulé : **NOM_rib_carte.pdf**
5. Date limite d'envoi de ces **deux fichiers**: **avant vendredi 27 janvier au soir**.
6. Examen de l'ensemble des projets par le Conseil pédagogique et sélection des meilleurs dossiers le vendredi 10 février.
5. Envoi des résultats aux candidats par mail le 13 février au plus tard.

Il est rappelé qu'un montant maximal de **500€** peut être demandé pour une **destination européenne** sous condition de fournir des justificatifs (logement compris). Pour les autres destinations, **seul le remboursement des frais de transport sur justificatifs** est possible et permet d'aider un maximum d'étudiants.

Le paiement se fait en une fois, au retour du terrain, et uniquement sur présentation des justificatifs (factures, cartes d'embarquement notamment).

Cette aide ne peut être accordée qu'une seule fois au cours de la scolarité en master.

NB : Veuillez respecter le nombre de pages demandées, ne pas modifier les titres à l'intérieur du dossier et utiliser une police 12.